



Ligue française  
contre la sclérose en plaques  
*Ensemble*

## Information presse

Paris, le 31 mai 2017

### Journée mondiale de la Sclérose en Plaques 2017 : Une pétition pour permettre aux personnes atteintes de Sclérose en Plaques d'accéder aux nouveaux traitements

**En France, 100 000 personnes souffrent d'une Sclérose en Plaques qui constitue la première cause de handicap chez l'adulte jeune, affectant également au quotidien leurs familles. 5000 personnes de plus seront diagnostiquées cette année. A l'occasion de la Journée mondiale de la Sclérose en Plaques 2017, qui se tient le 31 mai, la Ligue française contre la Sclérose En Plaques s'alarme de voir l'accès des patients français aux médicaments innovants pour la première fois compromis et appelle la nouvelle ministre de la Santé, Madame Agnès Buzyn, à travers une [pétition](#) d'ores et déjà signée près de 2 000 fois, à mettre en place toutes les conditions pour que les patients puissent être traités selon les recommandations internationales.**

La Sclérose en Plaques est une maladie qui attaque le cerveau et la moelle épinière et entraîne des paralysies, des troubles de la vision, de l'équilibre et de la mémoire. Si les traitements actuels permettent uniquement de ralentir la progression de la maladie, la recherche a depuis quelques années permis de mettre au point des nouveaux traitements de fond.

**Pour la première fois dans la sclérose en plaques, la France restreint l'accès aux nouveaux médicaments.**

En particulier, l'alemtuzumab (Lemtrada®) constitue une alternative efficace et un réel espoir de ralentir la progression de la maladie pour les patients en échec thérapeutique malgré une intensification thérapeutique bien conduite.

Ce médicament a obtenu son Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en 2013. Lemtrada® est aujourd'hui disponible et remboursé dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à l'exception de Chypre, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, le Portugal et la Bulgarie. Or, 4 ans après son AMM européenne, ce traitement n'est toujours pas accessible en France pour les patients le nécessitant, faute d'un cadre permettant son financement pérenne au sein des établissements de santé.

Cette situation constitue une véritable perte de chance pour un certain nombre de patients souffrant de scléroses en plaques très agressives et insuffisamment contrôlées par les médicaments actuellement disponibles.



Ligue française  
contre la sclérose en plaques  
*Ensemble*

**La Ligue dénonce un signal particulièrement alarmant pour l'avenir.**

Au nom de ses adhérents et forte de son investissement au sein de l'EMSP, organisation européenne dont l'objet est de garantir un accès équitable aux traitements pour chaque personne souffrant d'une SEP au sein de l'Union Européenne, La Ligue dénonce une situation inacceptable pour les patients. L'association réclame à travers sa pétition qui a recueilli près de 2 000 signatures qu'une solution soit trouvée afin que les personnes les plus gravement touchées et dont l'autonomie est menacée puissent être soignées selon les recommandations internationales.

**A propos de la Ligue française contre la Sclérose En Plaques :**

La Ligue française contre la Sclérose En Plaques (LFSEP), fondée en 1986 et reconnue d'utilité publique depuis 1997, soutient les patients dans leur combat contre la maladie et la recherche scientifique. Elle représente également la France à l'international en tant que membre votant dans les 2 organisations internationales de la SEP.

**Contact presse :**

Marianne Paul

[marianne.paul@maarc.fr](mailto:marianne.paul@maarc.fr)

06 61 71 96 20